AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES
C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 103 - 21 AVRIL 1969

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER

- TAVELURES : Depuis le 16 Avril, la surface foliaire a triplé sur la variété de poirier Beurré Hardy et plus que doublé sur la variété de pommier Golden. Durant la même période, le développement de la végétations a été sensiblement le même sur la plupart des autres variétés.

Par ailleurs, la quantité d'ascospores arrivées à maturité demeuretrès élevée. Ces germes risquent donc de provoquer de nombreuses contaminations sur les nouveaux organes végétaux actuellement non protégés.

En conséquence, dans les vergers où le dernier traitement remonte au 17 Avril et à plus forte raison s'il est antérieur à cette date, il est nécessaire d'exécuter dès que possible un nouveau traitement.

INFORMATIONS

FRAISIER

- POURRITURE GRISE DES FLEURS ET DES FRUITS : La lutte chimique contre cette maladie consiste à effectuer des traitements fongicides depuis le début de floraison jusqu'à la période de grossissement rapide des fruits. Ils seront plus rapprochés en période humide (tous les 7 jours) qu'en période sèche (tous les 15 jours) et devront être interrompus 10 jours au minimum avant la première cueillette, afin que les fruits soient exempts de toute trace de produit au moment de leur commercialisation (arrêté du 20/7/1956).

Employer l'un des produits suivants (doses indiquées en matière active pour un are) : Thirame : 30 g, Captafol : 20 g, Captane : 20 g, Phaltane : 20 g, Dichlofluanide : 10 g.

- MALADIE DES TACHES ROUGES SUR FEUILLES : Adjoindre au produit utilisé contre la pourriture grise 25 g de Manèbe, pour un are.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 274

.../...

HARICOT

- MOUCHE DES SEMIS : La lutte contre cet insecte peut être réalisée avec l'un des produits suivants :

  - par traitement de la semence

    - Trichloronate : 100 g de matière active pour 100 kg de graines
    - Carbophénothion : 300 g " " " "
    - Diéthion : 300 g " " " "

  Avant de traiter la semence avec l'insecticide, il est recommandé de l'enrober de Thirame à raison de 160 g de matière active par quintal.

  - par traitement du sol en localisation

    - Parathion : 1,2 kg de matière active/ha
    - Trichloronate : 1,2 kg " " "

  Dans ce cas, réaliser également un traitement de la semence au Thirame.

MAÏS

- DESHERBAGE : Le désherbage chimique du maïs n'a de valeur que s'il permet de supprimer la concurrence des mauvaises herbes dès la levée de la culture.

  Pour atteindre cet objectif, on emploiera de la Simazine ou de l'Atrazine.

  Avec la Simazine, dans les terres normalement pourvues en argile et en humus, on traitera avant le semis. L'incorporation de l'herbicide aux premiers centimètres du sol (herse ou cultipacker) est indispensable si le sol est sec; non nécessaire si la terre est humide ou si la pluie menace.

  Dans les sols très riches en humus (+ de 5 %), on appliquera la Simazine après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes. Traiter sur sol humide.

  Les conditions d'emploi de l'Atrazine sont identiques à celles de la Simazine, avec cette différence qu'elle peut être appliquée au stade plantule des mauvaises herbes.

  - Dose d'emploi de ces deux herbicides :

    - sols normaux : 1,5 kg à 2 kg de matière active/ha
    - sols humifères : 2,5 kg à 3,5 kg " " "

NOTA - Les liserons et chardons résistent à la Simazine et à l'Atrazine. Ils pourront être détruits par application de 2.4. D sels d'amines à 500 g de matière active/ha. Ne traiter que sur maïs de moins de 20 à 25 cm. Le M.C.P.A. est dangereux pour le maïs

L'Ingénieur chargé des
Avertissements Agricoles,

G. PAITIER.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

J.DELOUSTAL.